

CHAPITRE XVII.—TRANSPORTS

SYNOPSIS

	PAGE		PAGE
Partie I.—Réglementation officielle des moyens de transport.....	788	Partie IV.—Transports par eau.....	822
Partie II.—Transports ferroviaires.....	792	SECTION 1. ÉQUIPEMENT ET TRAFIC.....	822
SECTION 1. CHEMINS DE FER.....	792	Sous-section 1. Navigation.....	829
Sous-section 1. Lignes et matériel.....	793	Sous-section 2. Ports.....	829
Sous-section 2. Finances.....	795	Sous-section 3. Canaux.....	829
Sous-section 3. Trafic.....	798	Sous-section 4. La Voie maritime du Saint-Laurent.....	833
Sous-section 4. Chemins de fer Nationaux du Canada.....	801	Sous-section 5. Services fédéraux de la marine.....	836
SECTION 2. MESSAGERIES.....	804	SECTION 2. STATISTIQUE FINANCIÈRE DES VOIES NAVIGABLES.....	839
Partie III.—Transports routiers.....	806	Partie V.—Transports aériens civils.....	844
SECTION 1. RÈGLEMENTS PROVINCIAUX CONCERNANT LES VÉHICULES AUTOMOBILES ET LA CIRCULATION.....	806	SECTION 1. SERVICES AÉRIENS.....	844
SECTION 2. VOIRIE.....	809	SECTION 2. STATISTIQUE DE L'AVIATION CIVILE.....	852
SECTION 3. VÉHICULES AUTOMOBILES.....	813	Partie VI.—Oléoducs et gazoducs.....	856

On trouvera, face à la page 1 du présent volume, la signification des signes conventionnels employés dans les tableaux.

Les particularités physiographiques et démographiques du Canada présentent des difficultés exceptionnelles du point de vue des transports. Le pays s'étend sur 4,000 milles de l'est à l'ouest et ses principales barrières topographiques vont du nord au sud. Certains secteurs du pays sont isolés les uns des autres par des étendues d'eau comme les détroits de Cabot et de Belle-Isle qui séparent l'île de Terre-Neuve de la terre ferme, par des étendues rocheuses, accidentées et forestières comme la région limitrophe du Nouveau-Brunswick et du Québec et celles qui forment la région située au nord des lacs Huron et Supérieur et séparent la région industrielle de l'Ontario et du Québec des régions agricoles des provinces des Prairies, et par les montagnes qui se dressent entre les Prairies et la côte du Pacifique. La population relativement faible du pays (18,896,000, d'après les chiffres estimatifs au 1^{er} juin 1963) est inégalement répartie sur une lisière étroite dans le sud du pays. Des transports bon marché et efficaces s'imposent dans un pays où la population est aussi clairsemée, et où les produits sont expédiés, non seulement à l'étranger, mais dans les régions lointaines du pays même.

Un article spécial, qui donne une idée des problèmes de concurrence qu'ont rencontrés les principaux moyens de transport à cause des changements économiques et technologiques survenus ces dernières années, figure aux pages 817-823 de l'*Annuaire* de 1962.

PARTIE I.—RÉGLEMENTATION OFFICIELLE DES MOYENS DE TRANSPORT

La surveillance et la réglementation des moyens de transport par les autorités fédérales remontent en grande partie à l'époque où les entreprises ferroviaires du pays monopolisaient pour ainsi dire les transports. Des problèmes particuliers en avaient déterminé directement la réglementation: la prévention de la discrimination en matière de tarifs